

**ÉTABLISSEMENT**

Régie Eau d'Azur (06)  
Crystal Palace  
369 / 371 Promenade des  
Anglais - CS 53135  
06203 Nice Cedex 3

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE  
SERVICES****Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Régie Eau d'Azur (06), Service Achats, Marchés Publics, Crystal Palace 369 / 371 Promenade des Anglais - CS 53135, 06203 Nice Cedex 3, FRANCE. Tel : +33 489981481. Fax : +33 489981482. E-mail : marchespublics@eaudazur.com.

**Adresse(s) internet**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://eaudazur.com>  
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice**

Eau.

**Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non**

**Description du marché****Objet du marché**

Réalisation de diagnostics d'ouvrages de génie civil.

**Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71631400

Code NUTS : FRL03

**Caractéristiques principales**

- Type de procédure : Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
- Forme du marché : Accord-cadre à marchés subséquents avec minimum et maximum en application de l'article 78 - I alinéa 2 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

**Type de marché**

Services : Autres services

**Type de procédure**

Procédure adaptée

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)**

Cet Accord-cadre à marchés subséquents est avec un montant minimum de 15 000 EUR HT et un montant maximum 390 000 EUR HT sur la durée totale.  
L'accord cadre sera conclu pour une durée ferme de 3 ans.

Le délai d'exécution des marchés subséquents sera indiqué par le(s) titulaire(s) de l'accord-cadre lors de chaque re-consultation. Il ne pourra pas dépasser un délai plafond dans les conditions prévues au CCAP.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Non**

**Des variantes seront prises en considération : Non**

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.**

**Division en lots : Non**

**Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 36 (à compter de la date de notification du marché).

**Conditions de délai****Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Mercredi 10 octobre 2018 - 12:00

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

**Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).**

**Informations sur l'accord cadre**

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

**Durée de l'accord-cadre :** Durée en année(s) : 3

## **Conditions relatives au marché**

### **Cautionnement et garanties exigés :**

Conformément à l'article 28 du CCAG PI, les prestations font l'objet d'une garantie de 1 an.

Le point de départ du délai de garantie est la date de notification par l'entité adjudicatrice de la décision de réception du rapport final.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

- Financement sur fonds propres.
- Les modalités de règlement des prestations s'opèreront selon les règles de la comptabilité publique et celles prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et par mandat administratif.
- Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture.
- Le comptable assignataire est l'agent comptable de REA.
- Prix : révisables.
- Avance : Sauf renoncement du titulaire porté à l'acte d'engagement, une avance pour chaque marché subséquent est prévue dans les cas et selon les modalités stipulées ci-après. Son montant n'est ni révisable, ni actualisable. Elle est versée si le montant du marché subséquent est supérieur à 50 000,00 EUR hors taxes, dont le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Le montant de l'avance est déterminé par application de l'article 110 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Elle est égale à 5,00% du montant initial du marché subséquent. L'avance est remboursée dans les conditions prévues à l'article 111 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande à hauteur du montant de l'avance prévue à l'article 112 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Cette garantie à première demande ne pourra pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice.

L'entité adjudicatrice interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V-1 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'entité adjudicatrice interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V-2 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

### **Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Français.

### **Unité monétaire utilisée : Euro.**

### **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non**

## **Conditions de participation**

### **Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures sont examinées selon :

1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

### **Situation juridique - références requises :**

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics/>) ;
- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics/>) ;
- Fiche d'identité de l'entreprise faisant apparaître : raison sociale, adresse du siège social, n° de SIRET, coordonnées du correspondant du dossier ;
- Extrait K-bis ou équivalent ;
- Attestations d'assurance en cours de validité : responsabilité civile professionnelle ;
- Pouvoirs : les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat, si le signataire n'est pas le représentant légal. Le candidat doit veiller à ce que les pouvoirs soient en cours de validité et qu'ils ne soient pas limités à un montant inférieur à l'offre qui sera proposée. Par ailleurs, en cas de groupement solidaire d'entreprises, les pouvoirs relatifs à chaque membre du groupement ne doivent pas être limités à un montant inférieur à l'offre globale du groupement.

### **Capacité économique et financière**

#### **Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

### **Capacité technique**

#### **Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

Liste de 5 (minimum) références techniques de diagnostics de génie-civil datant de moins de 3 ans dont min. 3 références relatives à des ouvrages de génie-civil de la filière eau potable.

Chaque référence mentionnera les coordonnées du maître d'ouvrage (nom, poste, téléphone ou email).

## **Conditions propres aux marchés de services**

**La prestation est réservée à une profession particulière : Non**

**Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui**

### **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: Valeur Technique 80%

2: Prix 20%

**Une enchère électronique sera effectuée : Non**

### **Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice**

18C0007

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Les candidats choisissent librement entre :

- la transmission sous forme dématérialisée ;

- la transmission sur un support papier et sur un support physique électronique (clé USB ou CD Rom).

Si le candidat adresse plusieurs réponses sous forme papier et/ou sous forme dématérialisée, seule la dernière réponse reçue, dans les conditions du présent règlement de consultation, sous la forme " papier " ou " dématérialisée " sera examinée.

Remise des plis sur support papier :

Les réponses, sous pli cacheté, devront être remises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent Règlement de la Consultation.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. L'attention des candidats est attirée sur le fait que seules comptent les dates et heures de réception effective à l'adresse indiquée dans le présent article, le cachet de la poste ne faisant pas foi.

Remise sur support physique électronique :

La remise des supports physiques électroniques sera effectuée à la même adresse et aux mêmes conditions que pour la remise sur support papier.

Les deux sous-enveloppes " Candidatures " et " Offres ", ainsi que le support physique électronique seront placées dans une troisième enveloppe cachetée.

Les plis devront être adressés :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous ;

Soit remis en main propre contre récépissé à l'adresse ci-dessous de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au vendredi. Les plis porteront les mentions suivantes :

REGIE EAU D'AZUR

Dir Administrative et Financière

4ème étage

369-371 Promenade des Anglais

CS 53135 - Le Crystal Palace

06203NICE Cedex 3

Affaire n°18C0007 - Réalisation de diagnostics d'ouvrages de génie civil –

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS "

**Renseignements complémentaires :**

1 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 39 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'entité adjudicatrice informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Les candidats pourront télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet <http://www.e-marches06.fr>

Pour accéder à la plateforme, les candidats devront respecter les pré-requis techniques dans l'article 4.2 du règlement de consultation.

2 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

3 - Négociation

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de négocier en une ou plusieurs phases avec les 3 meilleurs candidats tels que résultant du classement technico financier initial.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

4 - Attribution

L'accord cadre sera attribué aux deux candidats dont la proposition aura été jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement des offres énoncés au présent règlement de la consultation.

En cas d'égalité de la note globale, le candidat le mieux placé sur le critère majoritaire sera attributaire de l'accord cadre.

L'accord cadre sera attribué à deux (2) Titulaires dans les conditions ci-avant mentionnées.

## **Procédures de recours**

### **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice 33 boulevard Franck Pilatte 06359 NICE Cedex 4 FRANCE. Tél. +33 492041313. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Fax +33 493557831. URL : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

### **Organe chargé des procédures de médiation**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics Place Félix Barret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 6 FRANCE. Tél. +33 484354554. E-mail : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr. Fax +33 484354460. URL : <http://www.economie.gouv.fr/>.

### **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Greffe Tribunal Administratif de Nice 33 boulevard Franck Pilatte BP 4179 06359 Nice Cedex 4 FRANCE. Tél. +33 492041313. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Fax +33 493557831. URL : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

## **Adresses complémentaires**

### **Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Régie Eau d'Azur Le Crystal Palace - CS53135 369-371 Promenade des Anglais , 06203 NICE Cedex 3, FRANCE. Tél. +33 489981481. E-mail : [marchespublics@eaudazur.com](mailto:marchespublics@eaudazur.com). Fax +33 489981482.

### **Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Régie Eau d'Azur Le Crystal Palace - CS53135 369-371 Promenade des Anglais , 06203 NICE Cedex 3, FRANCE. Tél. +33 489981481. Fax +33 489981482. URL : <http://www.e-marches06.fr>.

### **Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Régie Eau d'Azur Le Crystal Palace - CS53135 369-371 Promenade des Anglais , 06203 NICE Cedex 3, FRANCE. Tél. +33 489981481. Fax +33 489981482. URL : <http://www.e-marches06.fr>.

## **Date d'envoi du présent avis**

12 septembre 2018